

Date de dépôt : 8 juin 2011

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition pour le renforcement de l'offre
des Mouettes Genevoises Navigation**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 octobre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat le rapport de la commission des transports chargée d'étudier la pétition dont le libellé est le suivant :

Les Mouettes Genevoises font partie intégrante du patrimoine des citoyens de notre canton depuis 110 ans. Non seulement elles contribuent à la Genève touristique, mais elles sont surtout un moyen de transport alternatif rapide et efficace pour traverser la Rade.

Les signataires demandent donc aux autorités cantonales et municipales de veiller à ce que :

- Les Mouettes Genevoises disposent de la subvention nécessaire pour que les usagers bénéficient d'un service public attractif de qualité.*
- Lors du renouvellement de la flotte des Mouettes Genevoises, la société développe encore davantage leur fonctionnement aux énergies renouvelables comme le solaire, le biodiesel et l'hydrogène.*
- Une nouvelle ligne desservant Bellevue soit ouverte dans le cadre d'Unireso.*

- *Les quais soient valorisés et aménagés de façon à les rendre attirants et que les débarcadères protègent des intempéries les passagers qui attendent leur navette.*
- *Cette société en plein essor offre à l'ensemble de son personnel de plus en plus nombreux des locaux adéquats (vestiaire, atelier et bureau).*

Les Mouettes Genevoises doivent continuer à naviguer pour tous les Genevois et la Genève internationale.

*N.B. : 1194 signatures
Mme Daniela Oelgardt Roux
Rue des Eaux-Vives 92
1207 Genève*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat est particulièrement favorable au développement de l'offre des transports publics. Cette ambition a été confirmée dans le plan directeur des transports collectifs 2011-2014, approuvé le 23 juin 2010 par le Conseil d'Etat.

Néanmoins, l'offre de la Société des Mouettes Genevoises et Navigation (SMGN), ci-après les Mouettes genevoises, a été peu développée durant ces années, essentiellement en raison de dissensions avec l'Etat.

Or, depuis plusieurs mois, les Mouettes genevoises ont répondu à toutes les demandes et exigences de l'Etat à satisfaction.

C'est sur ces bases que le Conseil d'Etat a décidé de déposer un contrat de prestations portant sur quatre années (2011 à 2014) au Grand Conseil, qui l'a adopté lors de sa séance du 15 avril 2011. Des analyses financières ont aussi démontré qu'un contrat portant sur quatre années, permet à l'Etat de réduire les subventions à verser, puisque l'entreprise peut ainsi prévoir ses dépenses et surtout rechercher le meilleur prix pour ses achats.

Lors de l'examen dudit contrat par la commission des finances, les commissaires ont demandé une extension de l'offre en soirée entre avril et octobre, moyennant une hausse des moyens financiers. Le projet et son chiffrage financier ayant été approuvés par le Grand Conseil, une augmentation des prestations des Mouettes genevoises sera effective sur les quatre années du contrat. Pour 2011, en raison d'un manque de conducteurs, les horaires de navigation des Mouettes genevoises seront prolongés de 19h à 21h15 en juillet et août.

Selon les demandes des pétitionnaires, il est répondu comme suit :

- le contrat de prestations 2011-2014 et son plan financier allouent les moyens nécessaires aux Mouettes genevoises pour l'exploitation du réseau des quatre lignes intégrées dans Unireso et l'ouverture prolongée en été;
- ce même contrat de prestations ne prévoit pas de renouvellement des anciens bateaux. En revanche, si un tel renouvellement devait intervenir, il va de soi que l'Etat analyserait attentivement l'opportunité d'une flotte utilisant des énergies renouvelables;
- une ligne exploitée par les Mouettes genevoises entre Bellevue et Genève serait en partie en concurrence avec la ligne régionale de chemin de fer, elle aussi dans Unireso et financée par l'Etat et la Confédération. Il est vraisemblable qu'une telle ligne lacustre serait plus lente que les trains

entre Bellevue et Genève. En général, les lignes lacustres sont très concurrentielles par rapport aux autres modes de transport lorsqu'elles franchissent le lac ou la rade d'une rive à l'autre. Comme ce n'est pas le cas, c'est pour cette raison que cette ligne n'a pas été incluse dans le plan directeur des transports collectifs 2011-2014;

- l'aménagement des quais et l'équipement d'abris aux débarcadères relèvent de la compétence de la Ville de Genève. L'Etat partage pleinement cette demande et s'engage à solliciter le Conseil administratif pour lui demander de procéder à une valorisation des quais et de prévoir des abris aux débarcadères. Il convient de relever que le réaménagement des quais n'est pas seulement bénéfique à l'accessibilité des débarcadères, mais aussi pour rendre ses espaces plus conviviaux pour les promeneurs et les utilisateurs des Mouettes genevoises;
- la mise à disposition de locaux sur les quais est de la compétence de la Ville de Genève. La configuration de l'exploitation requiert la mise à disposition de locaux sur les quais. Le Conseil d'Etat partage pleinement le fait que les locaux de cette société sont totalement inadaptés à ses besoins. De nombreuses sollicitations par courrier ont été adressées au Conseil administratif de la Ville de Genève par le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), mais sans succès, raison pour laquelle le Conseil d'Etat s'engage à solliciter à nouveau la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER

Annexe : rapport de la commission des transports P 1650-A

Secrétariat du Grand Conseil**P 1650-A***Date de dépôt : 26 février***Rapport****de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition pour le renforcement de l'offre des Mouettes Genevoises Navigation***Rapport de majorité de M. Antoine Bertschy (page 1)**Rapport de minorité de M^{me} Emilie Flamand (page 6)*

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Antoine Bertschy

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports a vécu un moment que l'on pourrait qualifier de quasi historique en traitant la pétition 1650, lors de ses séances des 15 et 29 janvier 2008. En effet, de mémoire de Sautière, ce n'était que la troisième fois qu'un vote final à parfaite égalité survenait en commission. De ce fait, les rapporteurs n'ont été désignés qu'au début de la séance suivante, le 5 février 2008.

Sous l'honorable présidence de M. Jean-Marc Odier, la commission a auditionné en date du 15 janvier 2008, en présence de M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint au Département du territoire et de M^{me} Daniela Oelgardt Roux, représentante des pétitionnaires. Lors des débats du 29 janvier, étaient présents outre M. Genoud, M. Fabrice Etienne, ingénieur à l'Office cantonal de la mobilité, et M. Chris Monney, juriste auprès dudit Office. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Caroline Martinuzzi. Qu'elle soit remerciée pour l'excellence de son travail.

Séance du 15 janvier 2008 :***Audition de M^{me} Daniela Oelgardt Roux, pétitionnaire :***

M^{me} Oelgardt Roux signale que les Mouettes genevoises étaient le sujet de son mémoire de géographie en 1993. De plus, M^{me} Oelgardt Roux a déjà lancé une précédente pétition concernant ces transports lacustres. Cette pétition fut couronnée de succès, tous ses points ayant été réalisés. Estimant que les voies navigables sont les seules à être encore extensibles au centre ville, M^{me} Oelgardt Roux a pris son bâton de pèlerin pour lancer cette nouvelle pétition, vu le vif succès rencontré par les Mouettes genevoises, tant en été qu'en hiver. De nombreux usagers les utilisent quotidiennement et souhaitent que l'offre soit pour le moins maintenue, ou mieux encore, élargie.

M^{me} Oelgardt Roux explique que la pétition demande à ce que l'Etat maintienne son soutien à ce moyen de transport et, qu'il étudie, en outre, la possibilité de desservir Bellevue. Elle souhaite également que le navire solaire soit mis plus en avant. D'autre part, elle aspire à ce que les quais de la rade soient mieux aménagés et que les locaux de la Société des Mouettes genevoises et de navigation (SMGN) soient restaurés.

Aux diverses questions posées par les commissaires, M^{me} Oelgardt Roux explique que les navettes rapides de la CGN, gourmandes en carburant, ne doivent être utilisées que pour de grandes distances et que les bateaux solaires, évidemment plus écologiques, ne créent pas de problèmes environnementaux sur les rives puisqu'ils ne provoquent pas de vague. Elle indique que, par le passé, le réseau des Mouettes était beaucoup plus étendu que de nos jours. Concernant les locaux de la SMGN, le département précise que ces locaux appartiennent à la Ville de Genève.

Débat de la commission :

Le département, passant les différents points de la pétition en revue, indique au passage qu'une subvention est actuellement allouée et que celle-ci est nécessaire au fonctionnement de la SMGN.

Concernant les bateaux solaires, un certain nombre voguent déjà. Les autres, à propulsion classique, sont vieillissants et devront être renouvelés d'ici 5 à 10 ans.

S'agissant de la ligne de Bellevue, le département réserve sa position. Il convient, au surplus, de souligner ici qu'une concession de navigation est octroyée par la Confédération. Si la CGN est au bénéfice d'une concession pour la totalité du lac, la SMGN n'en détient une que pour la rade et le Rhône. Elle a été renouvelée en 2000 pour vingt-cinq ans.

Quant à la problématique des quais, elle dépasse le dossier des Mouettes excepté en ce qui concerne les locaux. Pour ces derniers des discussions sont en cours entre la Ville de Genève et la SMGN.

En conclusion, le département souligne qu'une partie des invites de cette pétition ont déjà été réalisées ou sont en voie de l'être.

La pétition 1650 ayant été traitée juste avant le projet de loi 10169 concernant le contrat de prestation des Mouettes genevoises, l'essentiel des interventions ont celui-ci pour sujet. La commission décide de d'abord en prendre connaissance, ainsi que de l'excellent rapport de la Commission de contrôle de gestion sur les Mouettes genevoises, avant de se prononcer.

Séance du 29 janvier 2008 :

Deux camps se font face : le premier propose de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat avec une remarque sur la difficulté de réaliser une desserte de Mouettes à Bellevue. Par contre, il pense que tous les autres points méritent d'être défendus.

Le second camp propose de la déposer sur le Bureau du Grand Conseil, estimant pour sa part que les invites sont soit solutionnées, soit ne concernent pas le canton. La nouvelle ligne quant à elle n'est pas d'actualité.

Le président met aux voix le dépôt de la pétition 1650 sur le Bureau du Grand Conseil :

Pour :	7 (2 R ; 3 L ; 2 UDC)
Contre :	7 (3 S ; 2 Ve ; 1 PDC ; 1 MCG)
Abstention:	–

Le président met aux voix le renvoi de la pétition 1650 au Conseil d'Etat:

Pour :	7 (3 S ; 2 Ve ; 1 PDC ; 1 MCG)
Contre :	7 (2 R ; 3 L ; 2 UDC)
Abstention :	–

Le président décide de s'informer auprès de la sautière quant à la manière de procéder face au résultat exceptionnel de ce vote. Une décision sera prise ultérieurement.

Séance du 5 février 2008 :

Le président indique à la commission que deux solutions s'offrent à la suite du vote de la semaine précédente : soit un nouveau vote est effectué, soit deux rapports sont rendus, un de majorité et un de minorité, et le Grand

Conseil tranchera en séance plénière. C'est cette dernière option qui est choisie.

Proposition de la majorité :

Considérant que l'essentiel des invites de la pétition 1650 pouvant être résolues au niveau cantonal ont déjà obtenu, ou sont en passe d'obtenir, une réponse favorable, la majorité – toute relative – vous invite à déposer la pétition 1650 sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1650)

pour le renforcement de l'offre des Mouettes Genevoises Navigation

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les Mouettes Genevoises font partie intégrante du patrimoine des citoyens de notre canton depuis 110 ans. Non seulement elles contribuent à la Genève touristique, mais elles sont surtout un moyen de transport alternatif rapide et efficace pour traverser la Rade.

Les signataires demandent donc aux autorités cantonales et municipales de veiller à ce que :

- Les Mouettes Genevoises disposent de la subvention nécessaire pour que les usagers bénéficient d'un service public attractif de qualité.
- Lors du renouvellement de la flotte des Mouettes Genevoises, la société développe encore davantage leur fonctionnement aux énergies renouvelables comme le solaire, le biodiesel et l'hydrogène.
- Une nouvelle ligne desservant Bellevue soit ouverte dans le cadre d'Unireso.
- Les quais soient valorisés et aménagés de façon à les rendre attractifs et que les débarcadères protègent des intempéries les passagers qui attendent leur navette.
- Cette société en plein essor offre à l'ensemble de son personnel de plus en plus nombreux des locaux adéquats (vestiaire, atelier et bureau).

Les Mouettes Genevoises doivent continuer à naviguer pour tous les Genevois et la Genève internationale.

N.B. : 1194 signatures
M^{me} Daniela Oelgardt Roux
Rue des Eaux-Vives 92
1207 Genève

Date de dépôt : 25 février 2008

RAPPORT DE LA MINORITE

Rapport de M^{me} Emilie Flamand

Mesdames et
Messieurs les députés,

Suite à une égalité lors du vote final, sept députés (2 R, 3 L, 2 UDC) souhaitant la déposer sur le Bureau du Grand Conseil et sept autres (3 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 MCG) souhaitant la renvoyer au Conseil d'Etat, la soussignée se retrouve rédactrice d'un rapport de minorité qui devrait plutôt être considéré comme un rapport d'égalité. Une fois cette précision procédurale faite, nous pouvons en venir au cœur du débat, à savoir le développement des Mouettes genevoises.

Déposée le 30 novembre 2007 et signée par 1194 personnes, la pétition 1650 constate la rapidité et l'efficacité des Mouettes et demande un certain nombre d'améliorations à l'offre existante :

- 1. Les Mouettes Genevoises disposent de la subvention nécessaire pour que les usagers bénéficient d'un service public attractif de qualité.*
- 2. Lors du renouvellement de la flotte des Mouettes genevoises, la société développe encore davantage leur fonctionnement aux énergies renouvelables comme le solaire, le biodiesel et l'hydrogène.*
- 3. Une nouvelle ligne desservant Bellevue soit ouverte dans le cadre d'Unireso.*
- 4. Les quais soient valorisés et aménagés de façon à les rendre attractifs et que les débarcadères protègent des intempéries les passagers qui attendent leur navette.*
- 5. Cette société en plein essor offre à l'ensemble de son personnel de plus en plus nombreux des locaux adéquats (vestiaire, atelier et bureau).*

Après avoir noté avec plaisir qu'elle avait – pour une fois – à traiter une pétition qui se voulait essentiellement positive et constructive, la Commission des transports a donc poursuivi ses travaux en marge de l'étude du contrat de prestations 2008 conclu entre l'Etat et la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN).

La pétitionnaire principale, M^{me} Daniela Oelgardt Roux, a fait une présentation enthousiaste et extrêmement bien documentée des prestations actuelles de la SMGN. Elle indique d'ailleurs aux commissaires avoir réalisé son mémoire de géographie sur le sujet en 1993 et leur communique un document historique intéressant montrant le réseau de Mouettes au XIX^e siècle (cf. annexe). Elle souligne que l'offre de la SMGN, dont les bateaux naviguent maintenant toute l'année, rencontre un large succès, ce qui lui fait dire que l'offre existante devrait être étendue, car le transport lacustre est une évidence dans notre cité du bout du lac. Sa pétition vise donc simplement à soutenir ce mode de transport.

Nous nous proposons à présent de reprendre une par une les invites de la pétition, et de montrer en quoi la moitié minoritaire de la commission les a considérées positives et dignes d'un renvoi au Conseil d'Etat.

1. Les Mouettes genevoises disposent de la subvention nécessaire pour que les usagers bénéficient d'un service public attractif de qualité.

Cette première invite, très générale, ne rencontre pas d'opposition au sein de la commission, tous reconnaissant l'utilité et l'efficacité des prestations fournies par la SMGN. Le préavis unanimement positif de la Commission sur le projet de loi 10169 – qui sera traité par la Commission des finances, rentrant dans la longue liste des « projets LIAF » – illustre d'ailleurs cette position.

2. Lors du renouvellement de la flotte des Mouettes genevoises, la société développe encore davantage leur fonctionnement aux énergies renouvelables comme le solaire, le biodiesel et l'hydrogène.

Cette seconde invite n'est pas contestée non plus, l'usage de bateaux solaires étant bénéfique pour la SMGN comme pour les usagers et pour toutes les personnes sensibles à la protection du lac et de sa faune. Plusieurs bateaux devront être renouvelés d'ici cinq à dix ans et rien ne semble s'opposer à l'achat de Mouettes solaires à ce moment-là. En effet, selon l'exploitant lui-même, si un bateau solaire coûte plus cher à l'achat qu'un bateau diesel, il est

ensuite beaucoup plus rentable à l'usage, ne nécessitant pas de carburant. Il s'agit en outre d'un plus au niveau du marketing.

3. Une nouvelle ligne desservant Bellevue soit ouverte dans le cadre d'Unireso.

La troisième invite est probablement la seule qui puisse poser problème dans cette pétition. En effet, le département, par la voix de M. Genoud, indique qu'un développement de l'offre sur cet axe paraît peu favorable. La liaison ferroviaire entre Bellevue et Genève est en effet beaucoup plus concurrentielle en termes de temps. Enfin, il est probable que le nombre de jours non navigables sur cet axe exposé à la bise serait plus élevé que sur les autres parcours de la SMGN, rendant la ligne encore moins rentable.

4. Les quais soient valorisés et aménagés de façon à les rendre attirants et que les débarcadères protègent des intempéries les passagers qui attendent leur navette.

La valorisation et l'aménagement des quais, relevant plutôt de la compétence municipale, sont bien sûrs vivement souhaités par la moitié des commissaires représentée par ce rapport, de même que l'installation d'abri-Mouettes sur les débarcadères, installation déjà réalisée au débarcadère de Genève-Plage et qui devrait être systématique.

5. Cette société en plein essor offre à l'ensemble de son personnel de plus en plus nombreux des locaux adéquats (vestiaire, atelier et bureau).

Selon les renseignements pris et de l'aveu même des responsables de la SMGN, les locaux du personnel sont en effet particulièrement vétustes. Une négociation est en cours entre la Ville de Genève, propriétaire des locaux, et la SMGN, qui souhaiterait les rénover et les agrandir, afin de pouvoir offrir des vestiaires séparés aux femmes pilotes de Mouettes, qui doivent actuellement faire vestiaire commun avec leurs collègues masculins. Il est naturellement souhaitable que ce point soit réglé au plus vite.

Ainsi que nous espérons l'avoir démontré dans ce rapport, toutes les invites sont particulièrement positives et souhaitables, à l'exception de la troisième, pour laquelle nous avons été convaincus par les explications du Département. Nous vous engageons donc, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat, afin de relayer le soutien de la population au développement des activités des Mouettes genevoises et de montrer que ce souci est partagé par le Grand Conseil.

